

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2) : 29 mars 2002

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes : Troubles dépressifs, stress, burn out

|                                |                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| CODE DE L'U.F. (3) 965111J2181 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 901 |
|--------------------------------|--------------------------------------|

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de .....1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .....1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur |                       |                                     |                       |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement (1)                                          |                       | Classement du Conseil supérieur (1) |                       |
| Technique                                                              | <input type="radio"/> | Technique                           | <input type="radio"/> |
| Economique                                                             | <input type="radio"/> | Economique                          | <input type="radio"/> |
| Paramédical                                                            | <input type="radio"/> | Paramédical                         | <input type="radio"/> |
| Social                                                                 | <input type="radio"/> | Social                              | <input type="radio"/> |
| Pédagogique                                                            | <input type="radio"/> | Pédagogique                         | <input type="radio"/> |
| Agricole                                                               | <input type="radio"/> | Agricole                            | <input type="radio"/> |
| Maritime                                                               | <input type="radio"/> | Maritime                            | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

|                                       |                                             |
|---------------------------------------|---------------------------------------------|
| CODE DE L'U.F. (3) <b>95511402181</b> | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>901</b> |
|---------------------------------------|---------------------------------------------|

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

| 1. <u>Dénomination du cours</u> (2)                                 | Classement du (des) cours (2) (5) | Code U (2) (6)     | Nombre de périodes (2) |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------|
| Aide et soins aux personnes : troubles dépressifs, stress, burn out | CT                                | F                  | 32                     |
|                                                                     |                                   |                    |                        |
|                                                                     |                                   |                    |                        |
|                                                                     |                                   |                    |                        |
| 2. <u>Part d'autonomie</u>                                          |                                   | P                  | 8                      |
|                                                                     |                                   | Total des périodes | 40                     |

✓

**12. Réserve au Service d'inspection :**

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*niant*  
*R. Rob...*

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*13.05.2002*

Date : .....

Signature :

**A. COLLINET**  
**ADM. PEDAG.**

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes : troubles dépressifs, stress, burn out*

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

***Finalités générales***

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

***Finalités particulières***

L'unité de formation vise à donner un cadre de référence et un espace de réflexion à l'acteur du secteur de l'aide et des soins aux personnes confronté à des situations liées à des troubles dépressifs, au stress ou encore au burn out chez les personnes qu'il accompagne.

*Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes : troubles dépressifs, stress, burn out*

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

**Capacités**

- ◆ faire une synthèse écrite et/ou orale d'un texte relatif au secteur de l'aide et des soins aux personnes et en faire un commentaire critique ;
- ◆ au départ d'une situation concrète du secteur de l'aide et des soins aux personnes :
  - observer les faits ;
  - les analyser et les interpréter ;
  - émettre un questionnement prouvant sa réflexion et son analyse en l'argumentant d'éléments pertinents par rapport à la situation.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités  
ou

Brevet d'aide familiale

ou

Certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire  
ou

Certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice – Section Education

ou

Diplôme des cours techniques secondaires supérieurs Education sociale spécialisée de l'enseignement de promotion sociale

ou

Tout titre donnant accès aux fonctions d'aides familiales dans les services agréés par les régions et aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI

*Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes : troubles dépressifs, stress, burn out*

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 15 étudiants.

*Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes : troubles dépressifs, stress, burn out*

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

Au départ de situations concrètes liées aux troubles dépressifs, au stress ou au burn out des personnes qu'il accompagne, l'étudiant sera capable :

- d'identifier et de distinguer les caractéristiques et spécificités de chacun des troubles ;
- de distinguer les comportements qui relèvent des processus habituels d'adaptation de ceux qui concernent les aspects pathologiques ;
- de tenir compte des valeurs, des habitudes de vie, du milieu dans lequel la personne vit selon l'étape de sa vie et selon son âge ;
- de prendre en considération l'ensemble de ses besoins au plan physiologique, psychologique, social, économique, pour contribuer à une prise en charge plus adaptée ;
- d'identifier ses propres représentations, émotions et croyances face aux troubles dépressifs, au stress, au burn out, et de repérer ses réactions et limites ;
- d'adopter des attitudes d'écoute et des comportements adéquats dans une relation d'aide à la personne, en veillant à respecter la personne, dans les limites de sa fonction ;
- de transmettre des informations à d'autres intervenants et de s'y référer en tenant compte des limites de sa fonction.

*Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes : troubles dépressifs, stress, burn out*

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'une situation concrète :

- de repérer des signes de troubles dépressifs, de stress, de burn out qui se manifestent chez la personne ;
- de proposer une attitude adéquate d'écoute et d'accompagnement, dans les limites de sa fonction.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence des observations faites ;
- de la qualité des attitudes ou comportements proposés.

*Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes : troubles dépressifs, stress, burn out*

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'un titre du niveau de l'enseignement supérieur à orientation psychologique, sociale ou paramédicale et d'une expérience professionnelle de trois ans dans le secteur de l'aide et des soins aux personnes.